



---

## Information pour les patientes d'obstétrique, sans assurance privée ou semi-privée, souhaitant bénéficier d'un hébergement en chambre individuelle

---

La Maternité du CHUV propose à chaque future maman, assurée en service général (assurance de base), de profiter d'un hébergement en chambre individuelle, équipée d'une salle de bain, dans le bâtiment de la Maternité, sous réserve des disponibilités des chambres. En cas d'intérêt, nous vous invitons à vous **inscrire entre la 21<sup>e</sup> et la 36<sup>e</sup> semaine de grossesse** à la réception de la Maternité. Cette prestation ne concerne pas les séjours dans l'Hôtel des patients.

Inclus dans la prestation :

- ✓ Hébergement en chambre individuelle avec douche et WC.
- ✓ Possibilité d'hébergement pour une personne accompagnante au prix de CHF 25.-/nuit (lit d'appoint), petit déjeuner inclus.

Exclus de la prestation :

- ⊗ Toute autre prestation offerte par une assurance privée ou semi-privée.

Pour profiter de cet arrangement, un dépôt de garantie de CHF 800.-, payable d'avance en cash ou par carte bancaire, vous sera demandé (voir infos dans l'encadré ci-dessous). Cet acompte couvre une durée de séjour de 4 nuitées, au forfait de CHF 200.- /nuit. Une facture finale sera établie en fonction de la durée réelle de votre séjour :

- Si votre séjour est **inférieur à 4 nuits** : la facturation s'effectue en fonction de la durée réelle de votre séjour, nous procédons au remboursement de la somme perçue en trop. Tous les remboursements se font uniquement par virement bancaire ou postal. Le service de facturation du CHUV, vous adressera un courrier pour obtenir les informations nécessaires. Les frais liés au séjour d'une personne accompagnante feront l'objet d'une facture complémentaire.
- Si votre séjour est **égal à 4 nuits** : aucun montant supplémentaire ne vous sera demandé, votre dépôt de garantie d'un montant de CHF 800.- couvre les frais de votre séjour. Les frais liés au séjour d'une personne accompagnante feront l'objet d'une facture complémentaire.
- Si votre séjour est **supérieur à 4 nuits** : Votre garantie de dépôt couvre les 4 premières nuits, la facturation pour les nuits suivantes s'effectue en fonction de la durée réelle de votre séjour selon les tarifs en vigueur, soit CHF 200.- /nuit. Les frais liés au séjour d'une personne accompagnante feront l'objet d'une facture complémentaire.

Cette prestation dépend directement de la disponibilité des chambres individuelles le jour de de la naissance de votre enfant. Si l'occupation des lits ne permet pas l'attribution d'une chambre individuelle, nous ne garantissons pas le transfert en cours de séjour et le dépôt de garantie payé vous sera remboursé.

**Inscription:**

Desk d'Accueil de la Maternité

**Renseignements :**

Conditions d'inscription : Desk d'accueil de la Maternité au 021 314 35 18  
Questions concernant le séjour : Responsable hébergement au 079 556 50 86